



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code Postal : _____ Date de naissance : _____
Téléphone : _____ Carte RAMQ : _____

INFORMATIONS FAMILIALES

Père : _____ Mère : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Tél : _____
Cellulaire : _____ Cell : _____
Courriel : _____ Courriel : _____
*** Important ***** ***** Important *****
Signature : _____ Signature : _____

TABLEAU DES AGES+ FRAIS

	AGE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Pré-novice : du 1 janv.2012 au 31 déc.2014	4-5-6ans	325\$	500\$
Novice : du 1 janv.2010 au 31 déc.2011	7-8ans	425\$	600\$
Atome : du 1 janv. 2008 au 31 déc.2009	9-10ans	475\$	650\$
Peewee : du 1 janv. 2006 au 31 déc.2007	11-12ans	500\$	675\$
Bantam : du 1 janv. 2004 au 31 déc.2005	13-14ans	525\$	700\$
Midget : du 1 janv. 2001 au 31 déc.2003	15-16-17ans	575\$	750\$
Junior : du 1 janv. 1997 au 31 déc.2000	18-19-20-21ans	575\$	750\$

Rabais 200\$ pour 3ième enfant jouant à Beauharnois.

Vous pouvez payer en 5 versements égaux du 1er juin au 1er octobre 2018. Les chèques doivent être en date du 1er du mois à l'ordre de: FHMB. Poster au : 660 rue Ellice bureau 100, Beauharnois, Qc J6N 1Y1 Tél: 450 429-5114.

Inscription en ligne sur le site fhmb.qc.ca pour les joueurs déjà inscrit en 2018.

Pour tout autres renseignements concernant les inscriptions ou l'association, visiter le site internet fhmb.qc.ca ou via FACEBOOK

Date limite d'inscription 1er octobre 2018. Des frais de 50\$ s'appliquent si le paiement n'est pas complet avant le 1er novembre 2018. Les personnes qui n'auront pas acquitté le plein paiement, avant cette date, se verront refuser l'accès à la patinoire.

Des frais de 15\$ seront applicables pour chaque chèque présenté sans provisions (nsf).

Le FHMB se donne le droit de refuser des inscriptions après le 1er octobre.

Aucun remboursement ne sera accordé pour un joueur suspendu ou expulsé pendant la saison.

Tout membre de Hockey Québec accepte de se soumettre et de se conformer aux constitutions, règles de jeu, de même qu'à tout amendement dûment approuvé de Hockey Québec et de l'ACH. Tout membre reconnaît Hockey Québec comme étant le seul organisme chargé de régir la pratique du hockey sur l'ensemble du territoire du Québec. Tout membre de Hockey Québec reconnaît que tous les renseignements apparaissant sur ce document, sont véridiques. Toute fausse déclaration peut entraîner l'application des sanctions prévues aux règlements de Hockey Québec.